

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, le lundi 9 septembre 2019 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Solange Castilloux, conseillère Madame Nathalie Castilloux, conseillère Monsieur Henri Alain, conseiller Monsieur Florian Duchesneau, conseiller Monsieur Romeo Briand, conseiller

Sont également présents :

Madame Annie Chapados, directrice générale intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie et greffière-adjointe et Monsieur Simon Carrothers, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme.

Est absent:

Monsieur Hébert Huard, conseiller

2019-09-265 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

2019-09-266 2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2019-09-267 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Dépôt de documents et de correspondance
- 5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
- 6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
- 7. Affaires des contribuables

- 8. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2019-491 sur les nuisances
- 9. Présentation et dépôt du projet de règlement 2019-491 sur les nuisances
- 10. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2019-492 sur la Sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 11. Présentation et dépôt du projet de règlement 2019-492 sur la Sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 12. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2019-493 sur le tir à partir des chemins publics
- 13. Présentation et dépôt du projet de règlement 2019-493 sur le tir à partir des chemins publics
- 14. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2019-494 sur le nourrissage des animaux sauvages
- 15. Présentation et dépôt du projet de règlement 2019-494 sur le nourrissage des animaux sauvages
- 16. Avis de motion de l'adoption du règlement 2019-488 Autorisation des fonctionnaires ou employés de la municipalité à visiter et à examiner toute propriété immobilière ou mobilière
- 17. Programme d'aide à la voirie locale Volet Entretien des routes locales
- 18. Postes étudiants
 - Joujouthèque
 - Centre culturel
- 19. Entente Chevaliers de Colomb
- 20. Présentation au projet FIMEAU
- 21. Vente Immeuble sur lot 5 234 106
- 22. Contrat Concessionnaire Monticoles
- 23. Résolution d'appui au soutien d'un projet participatif avec les villes membres de la fédération des Villages-Relais
- 24. Nomination du représentant permanent sur le conseil d'administration de l'O.H.
- 25. Nomination de représentants au comité jeunesse à mettre en place dans le cadre de la politique familiale
- 26. Vidéo promotionnelle de la Ville
- 27. Rapport des conseillers
- 28. Affaires nouvelles
- 29. Période de questions
- 30. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Prévention des incendies
- Semaine de la municipalité
- Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
- Association pulmonaire
- Règlement d'emprunt route Day
- Programme d'aide à la voirie locale

2019-09-268 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal suivant soit approuvé tel que rédigé :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019

Monsieur Florian Duchesneau, conseiller, vote contre le procès-verbal de la séance du 13 août 2019.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, la greffièreadjointe est dispensée de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2019-09-269 6.1. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Roméo Briand APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois d'août 2019 d'un montant de 239 262.53 \$ soient approuvés pour paiement.

2019-09-270 <u>6.2. SUIVI DU BUDGET</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 août 2019 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2019-09-271 <u>8. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-491 SUR LES NUISANCES</u>

Monsieur Roméo Briand, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-491 sur les nuisances sera adopté.

2019-09-272 <u>9. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-491 SUR LES NUISANCES</u>

Madame Nathalie Castilloux, conseillère, présente et dépose le projet de règlement 2019-491 sur les nuisances.

2019-09-273 <u>10. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-492 SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS</u>

Monsieur Roméo Briand, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-492 sur la Sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics sera adopté.

2019-09-274 <u>11. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-492 SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS</u>

Monsieur Henri Alain, conseiller, présente et dépose le projet de règlement 2019-492 sur la Sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

2019-09-275 <u>12. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-493 SUR LE TIR À PARTIR DES CHEMINS PUBLICS</u>

Monsieur Roméo Briand, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-493 sur le tir à partir des chemins publics sera adopté.

2019-09-276 13. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-493 SUR LE TIR À PARTIR DES CHEMINS PUBLICS

Monsieur Florian Duchesneau, conseiller, présente et dépose le projet de règlement 2019-493 sur le tir à partir des chemins publics.

2019-09-277 <u>14. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-494 SUR LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES</u>

Madame Nathalie Castilloux, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-494 sur le nourrissage des animaux sauvages sera adopté.

2019-09-278 <u>15. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-494 SUR LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES</u>

Madame Solange Castilloux, conseillère, présente et dépose le projet de règlement 2019-494 sur le nourrissage des animaux sauvages.

2019-09-279 <u>16. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-488 – AUTORISATION DES FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ À VISITER ET À EXAMINER TOUTE PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE OU MOBILIÈRE </u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Paspébiac nomme à titre de fonctionnaire avec plein pouvoir Monsieur Simon Carrothers, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme l'autorisant à visiter et à examiner toute propriété immobilière ou mobilière sur le territoire de la Ville;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Paspébiac nomme à titre d'employé avec certains pouvoirs sous l'autorisation de la direction générale ou du coordonnateur de projets et du service d'urbanisme Monsieur Denis Alain, chef d'équipe aux travaux publics l'autorisant à visiter et à examiner toute propriété immobilière ou mobilière sur le territoire de la Ville.

2019-09-280 <u>17. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES</u>

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 117 946 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de **Madame Nathalie Castilloux**, **conseillère**, appuyé par **Monsieur Henri Alain**, **conseiller**, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Paspébiac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

2019-09-281 1<u>8, POSTES ÉTUDIANTS</u>

- Joujouthèque
- Centre culturel

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la direction générale autorise Madame Chantal Robitaille, directrice de la culture à procéder à l'ouverture et à l'affichage des postes étudiants suivants non-syndiqués à savoir :

Joujouthèque : 3 hres / semaine x 50 semaines : 150 hres / an

Centre culturel : 3 hres / projection x 2 projections par mois x 12 mois = 72 hres /an

2019-09-282 19. ENTENTE CHEVALIERS DE COLOMB

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Régent Bastien, maire et Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim à préparer l'entente entre «Les Chevaliers de Colomb» et «La Ville de Paspébiac».

2019-09-283 20. PRÉSENTATION AU PROJET FIMEAU

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Paspébiac s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Paspébiac s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toute les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Ville de Paspébiac s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Ville de Paspébiac s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la Ville de Paspébiac s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

2019-09-284 <u>21. VENTE – IMMEUBLE SUR LOT 5 234 106</u>

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, le conseil de la Ville de Paspébiac peut aliéner tout bien de la municipalité à titre onéreux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'AUTORISER la direction générale à mettre en vente le lot numéro 5 234 106.

Cet immeuble est vendu tel quel sans garantie légale.

Les informations relatives à l'immeuble seront publiées dans le prochain numéro du Barachois, sur le site internet de la Ville ainsi que dans différents médias sociaux.

La date limite de réception des offres d'achat est fixée au 27 septembre 2019.

2019-09-285 22. CONTRAT – CONCESSIONNAIRE MONTICOLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite assurer la continuité des services au Centre de plein air «Les Monticoles» pour les prochaines saisons avec un concessionnaire;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Henri Alain APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Ville de Paspébiac mandate Monsieur Christian Bourque, directeur des sports et loisirs à faire les démarches nécessaires afin qu'un appel d'offres soit publié dans les différents médias.

2019-09-286 23. RÉSOLUTION D'APPUI AU SOUTIEN D'UN PROJET PARTICIPATIF AVEC LES VILLES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS

ATTENDU QU'Anekdote est une société technologique québécoise dans le secteur des plateformes numériques et que sa mission se veut de créer un rapprochement entre des individus et l'environnement à la fois physique et virtuel qui les entoure par le biais d'une pédagogie historique, sociale, culturelle et communautaire;

ATTENDU QUE cette mission s'inscrit dans un processus de création d'emplois de haute qualité, ainsi que d'un apport au développement économique du secteur numérique et touristique au Québec;

ATTENDU QUE l'introduction de la plateforme numérique Anekdote à grande échelle sur le marché québécois laisse présager une création importante d'emplois permanents et bien rémunérés afin de colliger, corriger, traduire, entrer les informations de contenus sur la plateforme;

ATTENDU QUE la technologie brevetée d'Anekdote à la fois informe et divertit ses usagers et qu'elle a pour but de dispenser de l'information à caractère historique, culturel et communautaire à l'égard de noms de rues, parcs, monuments et lieux historiques et également de lieux en général tout en englobant des fonctionnalités de géolocalisation, le tout de façon auditive;

ATTENDU QUE les villes membres de la Fédération des Villages-Relais bénéficieront énormément d'un apport au développement économique du secteur numérique et touristique dans leurs territoires respectifs;

ATTENDU QUE l'introduction de la plateforme numérique d'Anekdote aura comme effet, entre autres, la création d'un degré important de rétention prolongé des passants et des touristes dans les villages membres de la Fédération et, par conséquent, bénéficiera aux commerçants des villages membres;

ATTENDU QUE la plateforme numérique d'Anekdote permettra d'éliminer graduellement les écriteaux explicatifs et les pamphlets, ce qui constituera une évolution positive pour l'environnement;

ATTENDU QUE la plateforme numérique d'Anekdote contribuera énormément à faire connaître les spécificités des villages membres pour les rendre attrayants et distinctifs et

qu'elle aidera également à faire connaître l'histoire des villages membres qui est peu ou pas connue;

ATTENDU QUE la Fédération des Villages-Relais est un excellent véhicule pour permettre à ses membres d'introduire cette technologie d'avant-garde, ce qui constituera une plus-value à la désignation de membres des Villages-Relais;

ATTENDU QU'au niveau social et culturel, la plateforme est un outil unique de conservation et de promotion des faits historiques, culturels et des attraits et des événements qui ont sculpté les collectivités du monde grâce, entre autres, à la possibilité de la narration audio dans toutes les langues;

ATTENDU QUE la plateforme Anekdote s'avère également un outil pédagogique tout aussi unique qui favorise le transfert de connaissance en alliant le numérique et l'humain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la municipalité de Paspébiac:

DEMANDE à la Fédération des Villages-Relais de reconnaître la plateforme Anekdote et de prendre entente avec sa direction, pour que les municipalités membres de la fédération puissent bénéficier de tarifs raisonnables pour mettre en application la plateforme Anekdote dans notre village.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités membres de la Fédération des Villages-Relais.

2019-09-287 24. NOMINATION DU REPRÉSENTANT PERMANENT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'O.H.

CONSIDÉRANT QUE les Offices municipaux d'habitation de Nouvelle, New Richmond, Bonaventure et Paspébiac se sont regroupés afin de former une seule association portant le nom d'Office habitation de Baie des Chaleurs (ci-après «Office»;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac doit nommer un administrateur au conseil d'administration de l'Office;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

DE NOMMER Madame Nathalie Castilloux, qui l'accepte, administratrice au conseil d'administration de l'Office d'habitation de Baie des Chaleurs.

2019-09-288

25. <u>NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ JEUNESSE À METTRE EN</u> PLACE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE NOMMER Mesdames Solange Castilloux et Nathalie Castilloux, qui l'acceptent, représentantes au comité jeunesse dans le cadre de la politique familiale.

2019-09-289 <u>26. VIDÉO PROMOTIONNELLE DE LA VILLE</u>

ATTENDU qu'un appel d'offres a été lancé;

ATTENDU qu'une soumission de WG Productions de l'ordre de 5 265 \$ avant taxes a été déposée dans les délais requis et retenue;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER à WG Productions le contrat relativement à la Vidéo promotionnelle de la Ville de Paspébiac.

27. RAPPORT DES CONSEILLERS

- Madame Solange Castilloux, conseillère au siège numéro 1 $\rm N/A$
- Madame Nathalie Castilloux, conseillère au siège numéro 2 N/A
- Monsieur Henri Alain, conseiller au siège numéro 3 N/A
- Monsieur Florian Duchesneau, conseiller au siège numéro 4 N/A
- Monsieur Romeo Briand, conseiller au siège numéro 6 N/A

28. AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-09-290 30. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

que la séance soit levée. Il est 20 h 40.

Régent Bastien	Annie Chapados
Maire	Greffière-adjointe